



D.2017.03.29.7.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 - PROJETS TERRITORIALISES

7.11 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - Stations Pré-adaptées : Marché subséquent n° 52M 2016 13014 M à l'accord-cadre « Ventilation - Désenfumage » conclu avec l'entreprise AXIMA : Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-7-11D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.3 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'accord-cadre concernant la réalisation des prestations liées à la ventilation et au désenfumage des stations de la ligne A de métro de l'agglomération Toulousaine de façon à pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec l'entreprise **AXIMA**.

Le présent marché subséquent à l'accord cadre susvisé concerne le sous-projet des stations pré-adaptées et regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- la fourniture, la pose et le câblage de 21 ventilateurs,
- la fourniture, la pose et la jonction sur les gaines existantes des extensions des gaines coupe-feu de désenfumage des quais sur 7 stations (Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université, Bagatelle, Saint-Cyprien, Capitole, Marengo SNCF),
- la fourniture et la pose de 500 m² de conduits de ventilation en tôle.

Il est conclu pour une durée de 24 mois.

Les prix unitaires du marché subséquent sont issus de l'accord cadre.

Le montant global du marché subséquent « stations Pré-adaptées s'élève à **1.654.222,00 € H.T.**

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 mars 2017**, donné un avis favorable à la conclusion du marché subséquent n°1 avec l'entreprise **AXIMA** pour un montant de **1.654.222,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché 52M 2016 13014 M avec l'entreprise **AXIMA**.

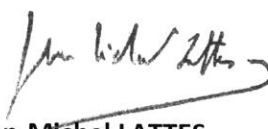
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **AXIMA** le marché subséquent n° 52M 2016 13014 M pour un montant de 1.654.222,00 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170404-20170329-7-11D- DE Date de télétransmission : 04/04/2017 Date de réception préfecture : 04/04/2017
